



NOTIFICATION DE DÉCISION

N° N°3130-20160112-67232

COMMISSION D'EXAMEN
DU 12/01/2016

SIP OMNIUM
117, TRAVERSE DE LA MONTRE
ZAC LA VALENTINE
13011 MARSEILLE 11

NOTIFICATION
DU 13/01/2016

SIREN : 329 934 889

DECISION	QUALIFICATION	VALIDITE
ATTRIBUTION MAINTIEN	3413 Calfeutrement de joints de construction (Technicité supérieure)	07/10/2016
ATTRIBUTION MAINTIEN	3423 Imperméabilisation des façades - Classe I1, I2, I3 (Technicité supérieure)	07/10/2016
ATTRIBUTION MAINTIEN	3433 Étanchéité des façades - Classe I4 (Technicité supérieure)	07/10/2016

MOTIVATION

Les qualifications détenues par votre entreprise arrivant à échéance, la Commission met en application l'article 9.1 du règlement général de Qualibat, qui précise que l'attribution d'une qualification n'est jamais définitive, mais doit faire l'objet d'une révision approfondie régulière.

Elle maintient les validités des qualifications concernées, afin de vous permettre de constituer les dossiers de révision nécessaires.

Ces dossiers devront nous être retournés, **avant le 04/04/2016**, délai de rigueur.

Si votre entreprise ne donnait pas suite à cette procédure de révision, la Commission serait fondée à décider le retrait des qualifications détenues.

**Le Secrétaire Technique,
Nathalie TERRASSON**